

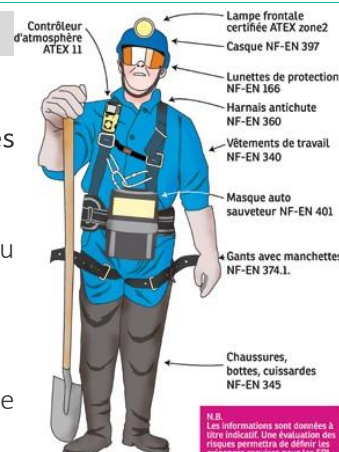
Les informations fournies par cette fiche sont indicatives, sans valeur légale et sans caractère obligatoire.

Dans les réseaux d'assainissement, qui acheminent les eaux usées domestiques ou industrielles jusqu'aux usines de traitement, les opérations d'entretien ou de réparation exposent les équipes de travaux à des risques bien particuliers.

## Qui est concerné ?

Toute personne susceptible d'intervenir sur des installations souillées par des eaux usées ou de descendre dans les égouts et en particulier :

- égoutier ;
- ouvrier TP (opérations de raccordement, curage, réhabilitation de réseau d'évacuation) ;
- ouvrier de maintenance en station d'épuration ;
- plombier, tuyauteur ;
- électromécanicien, électricien (installation de pompe de relevage, pose de câbles vidéo, téléphoniques ou électriques).



## Quels effets sur la santé ?

Du fait de leur contamination par des agents microbiens ou des substances chimiques, les eaux usées peuvent être toxiques pour l'organisme :

- par contact cutané direct ;
- par ingestion (mains sales) ;
- par inhalation (gouttelettes présentes dans l'air).

Le risque majeur est celui d'une infection :

- surinfection d'une plaie ;
- maladie infectieuse générale (leptospirose, poliomyélite, hépatite A, gastro-entérite, etc.).

Le risque chimique est lié aux rejets accidentels de polluants tels que : solvants, acides, hydrocarbures, pouvant être responsables d'irritations, d'allergies

## Comment se protéger ?

### Prévention collective :

- Information et formation sur les risques.
- Vestiaires à double compartiment (séparation effective des effets personnels et des vêtements de travail, qui ne doivent pas être rapportés au domicile et dont le nettoyage doit être assuré par l'employeur).
- Douche obligatoire sur le lieu de travail.
- Dispositif antichute et fourniture de gilets de sauvetage (travaux en égout profond ou à grand débit).

### Prévention individuelle :

- Port systématique de gants, de lunettes et d'une combinaison jetable adaptés.
- Port du casque obligatoire en égout.

### Respecter les règles d'hygiène

- Interdiction de boire, manger, fumer sur le lieu de travail.
- Ne pas porter les mains à la bouche, au nez, aux yeux et aux oreilles.
- Se moucher avec des mouchoirs en papier à jeter après usage.
- Se laver le visage et les mains avant les repas et après le travail (brosser les ongles).
- Ne pas déjeuner en vêtement de travail.
- Douche complète en fin de poste.

**Mise à jour des vaccinations:** DTP (vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite); les autres vaccinations seront prescrites par le médecin du travail en fonction de l'évaluation des risques.

## QUE FAIRE EN CAS DE CONTACT ?

Lavage à l'eau propre et au savon, désinfection de toute plaie cutanée même minime. En cas de projection oculaire, laver abondamment à l'eau pendant 10 minutes et consulter l'ophtalmologiste. Consultation systématique vers un médecin spécialisé

## N'OUBLIEZ PAS !

Les égouts peuvent aussi contenir des déchets tels que des seringues, qu'il ne faut en aucun cas manipuler (si nécessaire, utiliser des pinces et des récipients adaptés).

Consulter immédiatement en cas de piqûre accidentelle.

En cas de fièvre isolée, il est important d'informer son médecin traitant de son exposition professionnelle aux eaux usées.

Le risque de chute, donc de noyade, n'est pas négligeable lors des interventions en égout profond ou en bordure des bassins d'épuration.



**TOUJOURS RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE**

